



## A renvoyer à

**Administration centrale de l'ONEM**  
**Service OCR**  
**Boulevard de l'Empereur 7-9**  
**1000 Bruxelles**

## Demande d'interruption de carrière dans le cadre du congé parental

Vous voulez interrompre partiellement ou complètement votre carrière dans le cadre d'un congé parental pour vous occuper de votre enfant.

Si vous voulez connaître les conditions pour obtenir les allocations d'interruption, ou si vous voulez d'autres informations, consultez la feuille info disponible auprès d'un des bureaux de l'ONEM ou sur **www.onem.be**.

Ce formulaire vous permet de demander un congé parental avec ou sans allocations.

### Qui doit utiliser ce formulaire?

Tous les travailleurs sauf ceux des entreprises publiques autonomes (bpost, Proximus, SNCB, Skeyes).

### Qui doit compléter ce formulaire?

Le travailleur doit compléter la PARTIE I et l'employeur la PARTIE II.

Toutes les parties de ce formulaire doivent parvenir ensemble à l'ONEM.

Vous trouverez, à gauche des questions, les informations supplémentaires qui vous aideront à remplir le formulaire.

### Renvoyez le formulaire complété:

**Comment?** Par lettre recommandée

**Quand?** Au plus tôt six mois avant le début du congé parental et au plus tard dans les deux mois qui suivent le début du congé parental. Si vous nous faites parvenir votre demande à l'avance, celle-ci ne sera pas nécessairement traitée dès sa réception.

**Où?** A l'administration centrale de l'ONEM, Service OCR, Boulevard de l'Empereur 7-9, 1000 Bruxelles.

**Et ensuite?** Vous recevrez un document C62 vous informant de la décision du bureau de l'ONEM.

### Introduction électronique de la demande

Si vous disposez d'un token ou d'une carte d'identité électronique, vous pouvez introduire votre demande par voie électronique et consulter votre dossier online sur le site portail de la sécurité sociale **www.socialsecurity.be**.

Des informations sur le token et sur la carte d'identité électronique sont également disponibles sur ce même site.



F001-006-1

# PARTIE I

## à compléter par le travailleur

### A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES BIEN LISIBLES

#### Votre identité

Ce numéro se trouve au verso de votre carte d'identité.

001 Numéro d'identification du Registre national ..... \* ..... \* ..... \* ..... \* .....

002 Nom .....

003 Prénom .....

*A compléter uniquement si vous habitez à une adresse différente de l'adresse connue au registre national ou si vous êtes domicilié à l'étranger.*

016 Rue .....

017 Numéro .....

018 Code postal .....

019 Localité .....

020 Pays .....

#### **Vous êtes**

021 Statutaire

022 Contractuel

023 Temporaire

Renseignements indispensables au traitement de votre demande.

Grâce à votre numéro de téléphone et à votre adresse e-mail, l'ONEM peut vous contacter pour obtenir les informations éventuellement manquantes dans ce formulaire et donner une suite plus rapide à votre demande.

024 GSM .....

025 Téléphone .....

#### **A compléter en lettres CAPITALES bien lisibles**

026 E-mail .....@.....



F001-006-2

## Votre demande de congé parental

Consultez la feuille info relative au congé parental sur [www.onem.be](http://www.onem.be) pour plus d'informations sur les différentes possibilités d'interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental et les durées à respecter.

La réduction des prestations de travail d'1/10 temps nécessite l'accord de l'employeur.

### Vous demandez un congé parental pour:

(Numéro d'identification du Registre national, nom et prénom de l'enfant pour lequel vous demandez le congé parental)

029 Numéro d'identification du Registre national ..... \* ..... \* ..... \* ..... \* .....

(Joindre, en cas d'adoption un extrait du registre de la population ou des étrangers et une attestation concernant l'adoption; en cas d'incapacité: une attestation démontrant l'incapacité à 66 % ou l'affection entraînant une reconnaissance d'au moins 4 points dans le pilier 1 ou 9 points dans l'ensemble des 3 piliers de l'échelle médico-sociale au sens de la réglementation relative aux allocations familiales.

Sauf en cas de demande pour un enfant entre 12 et 21 ans souffrant d'une incapacité physique ou morale, ces documents ne doivent plus être fournis en cas de nouvelle demande pour le même enfant.)

027 Nom .....

028 Prénom .....

### Vous choisissez (ne cochez qu'une seule possibilité)

004  une interruption complète

005  une réduction des prestations de travail à 1/2 temps

006  une réduction des prestations de travail d'1/5 temps

111  une réduction des prestations de travail d'1/10 temps

## La durée du congé parental

Si vous avez l'accord de votre employeur, vous pouvez prendre :

- une interruption complète par périodes d'1 semaine ou d'un multiple d'1 semaine. Une semaine correspond à 7 jours calendrier consécutifs.

- une réduction des prestations de travail à ½ temps pour une période d'1 mois ou d'un multiple d'1 mois.

### Vous demandez le congé parental

076  avec allocations

077 du ..... \* ..... \* ..... \* .....

078 au ..... \* ..... \* ..... \* .....

079  sans allocations

080 du ..... \* ..... \* ..... \* .....

081 au ..... \* ..... \* ..... \* .....

**Attention.** Si vous demandez un congé sans allocations, passez directement à la rubrique "signature".

## Votre situation personnelle

Une activité salariée accessoire est une activité dont le nombre d'heures de travail, en moyenne, ne dépasse pas le nombre d'heures de travail de l'emploi que vous interrompez.

Consultez la feuille info relative aux cumuls sur [www.onem.be](http://www.onem.be) pour plus d'informations.

### Exercez-vous une activité salariée accessoire pendant le congé parental?

031  Non  Oui

Si oui, indiquez le nombre d'heures par semaine:

032 ..... h ..... minutes et joignez une copie du contrat.

**Attention.** Vous perdez le droit aux allocations à partir du moment où vous entamez ou élargissez une activité salariée accessoire pendant le congé parental.

Si vous entamez ou élargissez cette activité, vous devez en avertir au préalable et par écrit, le bureau de l'ONEM.

Vous êtes considéré comme indépendant si vous devez vous inscrire obligatoirement auprès d'une caisse sociale pour indépendants. Afin de savoir si vous devez vous inscrire comme indépendant, veuillez contacter l'INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants).

Consultez la feuille info relative aux cumuls sur [www.onem.be](http://www.onem.be) pour plus d'informations.

Les allocations d'interruption ne sont en principe pas cumulables avec une pension à charge de l'Etat belge ou en vertu d'une loi étrangère.

A titre d'exception, les allocations peuvent être cumulées avec une pension de survie belge dans le régime de pension des travailleurs salariés, des fonctionnaires ou des indépendants pendant une période unique de maximum 12 mois calendrier successifs ou non.

Consultez la feuille info relative aux cumuls sur [www.onem.be](http://www.onem.be) pour plus d'informations.

Etre isolé signifie que vous cohabitez exclusivement avec un ou plusieurs enfants dont au moins un est à votre charge. Vous avez droit à une augmentation de votre allocation d'interruption si vous êtes isolé.

033 **Exercez-vous une activité indépendante pendant le congé parental comme indépendant pour laquelle une inscription auprès d'une caisse sociale pour indépendants est obligatoire?**  
Non Oui  
**Attention.** Si vous entamez cette activité, vous devez en avertir au préalable et par écrit, le bureau de l'ONEM.

034 **Percevez-vous des allocations dans le cadre d'une pension?**

Non Oui  
035 Date de début: ... ..

036 **S'agit-il d'une pension de survie?**  
Non Oui

037 **Souhaitez-vous cumuler vos allocations d'interruption avec le bénéfice d'une pension de survie?**  
Non Oui

038 **Période de cumul**  
- du ... ..  
039 au ... .. inclus  
040 - du ... ..  
041 au ... .. inclus  
042 - du ... ..  
043 au ... .. inclus  
Périodes de cumul d'allocations sociales (maladie, chômage involontaire, prépension conventionnelle [jusqu'au 31.12.2011], chômage avec complément d'entreprise [depuis le 01.01.2012] ou crédit-temps) déjà prises auparavant:  
044 - du ... ..  
045 au ... .. inclus  
046 - du ... ..  
047 au ... .. inclus  
048 - du ... ..  
049 au ... .. inclus

050 **Etes-vous isolé?**  
Non Oui

**Etes-vous travailleur frontalier français?**

051 Non Oui (Joignez une copie du formulaire 276 FRONT./GRENS. délivré par le Service public fédéral Finances afin d'obtenir l'exonération du précompte professionnel sur l'allocation d'interruption.)

**Attention.** Vous n'avez plus droit à cette exonération si vous n'êtes plus travailleur frontalier français pendant le congé parental. Vous devez en avertir le bureau de l'ONEM.

**Etes-vous résident fiscal de la France, de nationalité exclusivement française et percevez-vous votre rémunération d'un employeur public belge?**

052 Non Oui (Joignez une copie de votre carte d'identité française et du dernier avis d'imposition en France.)

**Paiement**

Vous trouverez l'IBAN sur vos extraits de compte. Pour un numéro de compte belge, l'IBAN compte 16 caractères, commence par BE suivi de 2 chiffres et de votre numéro de compte actuel.

\* A compléter uniquement si l'IBAN ne commence pas par BE.

**Quel mode de paiement souhaitez-vous?**

053 Par virement sur le numéro de compte-IBAN

*Pas le numéro de votre carte bancaire*

054 ..... \* ..... \* ..... \* ..... \*

055 \* BIC ..... \* .....

Si ce compte est au nom d'une tierce personne, mentionnez: sa qualité (époux, concubin, avocat, ...)

056 .....

057 son nom .....

058 Par chèque circulaire

**Signature**

Vous pouvez modifier ultérieurement les données de ce formulaire au moyen de la "Déclaration de modification "Données relatives à l'interruption de carrière/au crédit-temps/au congé thématique" disponible sur [www.onem.be](http://www.onem.be).

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatisés. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible auprès des bureaux de l'ONEM.

Vous pouvez consulter votre fiche fiscale via votre dossier "Interruption de carrière et crédit-temps" ou en activant votre eBox via [www.mysocialsecurity.be](http://www.mysocialsecurity.be).

Vous pouvez également la consulter via [www.mymifin.be](http://www.mymifin.be).

*N'oubliez pas de signer le formulaire avant de le renvoyer à l'ONEM.*

Je déclare que toutes les données figurant sur ce formulaire sont exactes.

Je m'engage à communiquer immédiatement par écrit chaque modification de ces données au bureau de l'ONEM dont mon domicile relève.

J'accepte que ma fiche fiscale soit mise à ma disposition sous forme électronique.

Si je souhaite encore la recevoir sous forme papier, j'en fais la demande auprès du bureau de l'ONEM dont mon domicile relève.

059 Date ..... \* ..... \* .....

060 Signature du travailleur

## PARTIE II: à compléter par l'employeur A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES BIEN LISIBLES

En tant qu'employeur, vous devez également respecter les réglementations régionales, communautaires ou sectorielles applicables en matière d'interruption de carrière.

Par la signature de ce formulaire, vous attestez que ces réglementations sont respectées.

### L'employeur

065 Numéro BCE ... .. • ... .. • ... ..

061 Nom ou raison sociale .....

062 Adresse .....

063 Téléphone ... ..

#### A compléter en lettres CAPITALES bien lisibles

064 E-mail .....@.....

066 **Secteur** (ne cochez qu'une seule possibilité)

Secteur privé

- **Services régionaux ou communautaires**

dépendant de la Communauté flamande

dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles

dépendant de la Communauté germanophone

dépendant de la Région flamande

dépendant de la Région wallonne

dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale

- **Administrations locales et provinciales**

(CPAS, hôpital public, maison de repos dépendant d'un CPAS, ...)

dépendant de la Région flamande

dépendant de la Région wallonne

dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale

- **Enseignement et centres PMS**

dépendant de la Communauté flamande

dépendant de la Communauté française

dépendant de la Communauté germanophone

- **Universités communautaires**

dépendant de la Communauté flamande

dépendant de la Communauté française

dépendant de la Communauté germanophone

- **Commissions communautaires**

Commission communautaire commune

Commission communautaire française

Commission communautaire flamande

- **Services publics dépendant de l'autorité fédérale**
  - police locale et fédérale
  - parquets et tribunaux
  - collaborateurs politiques de la Chambre et du Sénat
  - autres services publics fédéraux
- **Autres**
  - universités flamandes – Cadre d'intégration
  - institution publique internationale (*Représentation permanente de la Commission européenne, ...*)

## Avertissement écrit

- 067 **J'autorise le travailleur à interrompre sa carrière sous la forme (interruption complète, à 1/2 temps, d'1/5 temps, d'1/10 temps) et pour la période indiquées dans la Partie I - rubriques "Votre demande de congé parental" et "La durée du congé parental".**
- Le travailleur m'a averti, par écrit, à la date du ... .. qu'il veut prendre un congé parental.**
- 
- A compléter uniquement si vous dépendez du secteur privé ou des administrations locales et provinciales ou de tout autre secteur (SHAPE, liste civile du Roi, ...) ne relevant pas d'une réglementation déjà existante en matière de congé parental.*
- Le travailleur a été lié par un contrat de travail dans mon entreprise/ administration pendant au moins 12 mois au cours des 15 mois précédant la notification écrite.
- 068 Non (*Dans ce cas, le congé parental ne peut pas être autorisé*)  
 Oui

## Caractéristiques du congé parental

*Il s'agit du régime de travail (durée de travail) tel que renseigné dans le contrat de travail / dans le statut (sans tenir compte du congé parental).*

*Si avant le début de ce congé parental, le travailleur était déjà en interruption de carrière, veuillez indiquer le nombre d'heures (du contrat de travail conclu / tel que renseigné dans le statut), sans tenir compte du nombre d'heures interrompues.*

*Il s'agit du régime de travail (durée de travail) qui tient compte des heures interrompues dans le cadre du congé parental demandé.*

- Attention:** le régime de travail doit être mentionné en heures et minutes. Aucune déclaration en décimales ou en pourcentage ne sera acceptée.
- 
- A compléter quel que soit le secteur dont relève l'employeur sauf s'il s'agit d'une école ou d'un centre PMS*
- 008 Avant le début de ce congé parental, le travailleur était occupé dans le cadre d'un contrat de travail de / était nommé pour ... .. h ... .. minutes/semaine.
- 009 Le régime de travail à temps plein pour cette catégorie de travailleur est de ... .. h ... .. minutes/semaine.
- 010 Pendant le congé parental demandé, le travailleur sera occupé dans un régime de travail de ... .. h ... .. minutes/semaine.
- Attention:** en cas d'interruption complète, le régime de travail doit être égal à 00h00 minutes/semaine.

A compléter uniquement par les écoles et les centre PMS

- 011 Une charge complète comprend ... .. h ... .. minutes/semaine.
- 012 La charge du demandeur avant le congé parental était de ... .. h ... .. minutes/semaine.
- 013 La charge du demandeur pendant le congé parental sera de ... .. h ... .. minutes/semaine.
- 014 La charge abandonnée est de = ... .. h ... .. minutes/semaine.

A compléter uniquement en cas d'interruption de carrière partielle (pas en cas d'interruption complète) quel que soit le secteur

**Le régime de travail pendant le congé parental est:**

*Le régime est fixe lorsque la durée des prestations est toujours la même sur une semaine ou sur un cycle de plus d'une semaine.*

*Le régime est variable lorsque la durée des prestations hebdomadaires est à respecter sur une période de référence.*

- 103 fixe
- 104 étalé sur une semaine
- 105 étalé sur un cycle de ... .. jours
- 106 étalé sur un cycle de ... .. semaines
- 107 étalé sur un cycle de ... .. mois
- 108 variable dont la période de référence est de ... .. mois

## Régime des réductions du temps de travail

*Le régime des réductions du temps de travail (R.T.T.) permet à l'employeur d'augmenter le temps de travail moyen. En contrepartie, le travailleur se voit octroyer un nombre de jours de repos compensatoire pour réduction du temps de travail (jours de récupération).*

- 109 **Existe-t-il un régime de réduction du temps de travail (R.T.T. ou équivalent)?**  
Non Oui
- 110 **Pendant le congé parental, le travailleur bénéficiera-t-il du régime de réduction du temps de travail (R.T.T. ou équivalent)?**  
Non Oui

## Signature

- 069 Je déclare avoir pris connaissance de la feuille info E56. Je certifie que les données figurant sur ce formulaire sont exactes et que à défaut, je m'engage à faire l'objet d'éventuelles sanctions pénales.
- 070 Je m'engage à communiquer immédiatement par écrit chaque modification de ces données au bureau de l'ONEM dont le domicile de mon travailleur relève.
- Date ... ..
- Signature et cachet de l'employeur